



Litige objet d'occasion reçu casse

Par **benladech_old**, le **29/05/2007** à **09:01**

Je souhaiterais vos lumières sur mon cas :

- J'ai vendu une imprimante qui est arrivé cassé (pendant ou après le transport)
- Le colis n'était pas abîmé
- Les frais (à la charge de l'acheteur) correspondaient à un colissimo sans signature
- Le colis était adapté au transport puisqu'il s'agissait de l'emballage d'origine

Celui-ci me menace d'un procès si je ne le rembourse pas intégralement et m'accuse d'escroquerie

La valeur totale est de 55€, je lui ai proposé un dédommagement 50/50 de 23€ (il y a avait 10€ de port, je lui laisse l'imprimante en contrepartie)

Qu'est-ce que je risque ? La loi a l'air derrière lui mais je reste honnête et n'est pas voulu l'arnaqué

Merci d'avance